



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



## AVIS PUBLIC

# CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Avis public est donné par la soussignée, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (Chapitre C-27.1), qu'à la séance tenue le 25 novembre 2020, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté la résolution numéro 2020-11-263 qui établit comme suit le calendrier des séances ordinaires du comité administratif de la MRC pour l'année 2021, lesquelles se tiendront à la salle du conseil du centre administratif de la MRC, situé au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, le mardi à 8 h 30, aux heures mentionnées ci-dessous :

- 5 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1<sup>er</sup> juin
- Juillet (relâche)
- 3 août
- 7 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- Décembre (relâche)

*\*Compte tenu de l'incertitude entourant l'évolution de la situation causée par la maladie à coronavirus (COVID-19) sur le territoire de la MRC de L'Érable et des directives imposées en conséquence par la Sécurité publique, il se pourrait que des séances prévues en 2021 aient lieu par visioconférence ou dans un endroit autre que la salle du conseil du centre administratif de la MRC. Si l'endroit où devait se tenir une séance devait être modifié afin de respecter les directives de la Sécurité publique, un avis public sera donné par la directrice générale de la MRC de L'Érable, conformément à l'article 145.1 du Code municipal du Québec (Chapitre C-27.1). Cet avis sera publié sur le site Internet de la MRC et par affichage au centre administratif de la MRC.*

Donné à Plessisville, le 2 décembre 2020.

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière